

# Vider son appartement en toute sérénité : les étapes clés pour une intervention réussie

---

## Préparation administrative et logistique

- Demandez une autorisation d'occupation temporaire (AOT) à la mairie au moins 15 jours avant l'intervention si le camion doit stationner sur la voie publique.
- Prévenez vos voisins et le syndic de copropriété de la date et de l'heure prévues pour le débarras.
- Libérez les couloirs et vérifiez les dimensions de l'ascenseur pour garantir le passage des meubles encombrants.

## Organisation et tri des objets

- Identifiez et mettez en sécurité vos objets de valeur (bijoux, documents officiels, livrets de famille, titres de propriété) avant l'arrivée des professionnels.
- Utilisez un système de marquage par pastilles de couleur : rouge pour les objets destinés à être jetés, vert pour ceux à conserver.
- Établissez un inventaire contradictoire ou prenez des photos de l'état des lieux avant l'intervention pour faciliter la gestion en cas de litige.

## Sécurité et précautions techniques

- Débranchez, videz et dégivrez votre réfrigérateur et votre congélateur au moins 24 heures avant l'intervention pour éviter les fuites et les odeurs.
- Signalez explicitement aux professionnels la présence d'objets fragiles ou dangereux (produits chimiques, solvants, bouteilles de gaz) pour un traitement sécurisé.
- Coupez l'électricité et l'eau avant le début des opérations pour prévenir tout risque de sinistre pendant la manipulation des meubles.